

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2014

Convocation du 26/05/2014 - Séance du 02/06/2014

Compte-rendu affiché
le 6 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Maire,

Etaient présents : Mr. Patrick DEGUISE, Mme BONNARD, Mr LEVY, Mme QUAINON-ANDRY, Mr. LEFEBVRE, Mme MARINI, M. ROBICHE, Mme MARTIN, Mr. PRAQUIN, Mme NAOUR, M. FURET, Mr. TABARY, Mr. FRAIGNAC, Mr. FOFANA, Mr. DURVICQ, Mme ASCENCAO, Mme ROLLAND, Mme GALLEY, Mme DE SOUZA, Mme BEDOS, Mr. GARDE, Mr. ALABOUCH, Mme HUGOT, Mr. CRINON, Mr. BINDEL, Mr. Gérard DEGUISE, Mr. CANTENOT, Mme PACHOCINSKI, Mme DAUCHELLE, Mme RIOS, Mme MAREIRO et Mr. Laurent GUINIOT.

Absent et représenté : M. Michel GUINIOT par M. Laurent GUINIOT.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Nbre de membres en exercice :	33
Nbre de membres présents :	32
Nbre de votants :	33

Compte rendu affiché
le 6 juin 2014

N°1 – DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil a nommé pour secrétaire de séance Monsieur CRINON.

N°2 - REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements exprimés par les associations et organismes ci-après

D'une part, pour la mise à disposition de salles et pour le prêt de matériel lors de manifestations :

- ✍ *« Le Lions Club de Noyon » pour la mise à disposition de la salle de réception du Chevalet lors de leur soirée « Gala » du 1^{er} février 2014 au profit de l'aide aux personnes âgées dépendantes.*
- ✍ *« l'Union des Mutilés Réformés Anciens Combattants (UMRAC) », section de Noyon pour la mise à disposition de la salle de réception du Chevalet le 23 février 2014 dans le cadre d'un thé dansant.*
- ✍ *Des artistes et artisans d'art qui ont participé aux journées européennes des métiers d'art les 5 et 6 avril 2014 à Noyon au Chevalet*
- ✍ *Du comité des fêtes de l'escadron de Gendarmerie 19/9 de Noyon et de la famille Coutant pour l'aide apportée par la ville à l'occasion d'un tournoi de football « challenge Jean-Marie Coutant » organisé à Noyon le 19 avril 2014.*

Et d'autre part, remerciements des organismes ou associations pour les subventions allouées en 2014 :

- ✍ *Abej Coquerel : aide et soins à domicile, antenne de Noyon.*
- ✍ *Association régionale de défense des victimes de l'amiante de Picardie.*
- ✍ *Banque alimentaire de l'Oise.*
- ✍ *France Alzheimer Oise.*

- ✍ *Entr'aide Samu Social Oise.*
- ✍ *Confrérie des Marguilliers de Saint-Eloi.*
- ✍ *Club d'aéromodélisme du Noyonnais.*
- ✍ *Twirling Sport de Noyon.*
- ✍ *Fédération nationale des combattants volontaires 1914-1918, 1939-1945, Résistance, T.O.E, A.F.N. et missions extérieures, comité de l'Oise.*
- ✍ *Union des Mutilés Réformés Anciens Combattants (UMRAC), section de Noyon.*
- ✍ *Club de cinéastes amateurs Noyon 8.*
- ✍ *Amicale Philatélique Noyonnaise.*
- ✍ *Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine, département de l'Oise.*

N°3 – ADOPTION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014

Le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014 est approuvé à l'unanimité (33 voix pour) sous réserve des rectifications suivantes demandées par Monsieur Laurent GUINIOT, membre de la liste « NOYON BLEU MARINE ».

- *Rapport n°4 - Fixation des indemnités des élus* : amendement déposé par Monsieur Michel Guinot, liste « NOYON BLEU MARINE » lors de la séance du 14 avril proposant de diminuer le montant alloué aux indemnités des élus de 10%
(*cet amendement a été rejeté par 24 voix pour et 9 voix contre de Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot.*)
- *Rapport n° 5 - Création et formation des commissions municipales* : proposition de Monsieur Michel GUINIOT lors de la séance du 14 avril 2014 d'ajouter le mot « Famille » dans le libellé d'une commission municipale
(*cette proposition a été acceptée par 33 voix pour*)

Ces rectifications seront donc mentionnées au procès-verbal de la séance du 14 avril 2014 :

N°4 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, sur la présentation de Monsieur le Maire, prend acte des dernières décisions municipales prises par délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°2014-01 : Réalisation d'un prêt PSPL de 1 291 318 euros contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations sise 60 rue de la Vallée à Amiens (80000) Financement de travaux d'aménagement d'un pôle multimodal d'accès aux transports en commun à Noyon.

N°2014-02 : Attribution des marchés portant sur la réhabilitation de l'ancienne lampisterie en parking à bicyclettes et cyclomoteurs (avenue de la Gare à Noyon).

N°2014-03 : Contrat de sous-location d'un immeuble sis 46, boulevard Cambronne à Noyon.

N°2014-04 : Contrat de location d'un logement place du Docteur Apoix à Noyon.

N°2014-05 : Attribution marché d'élagage d'arbres - Procédure adaptée.

N°2014-06 : Souscription d'une ligne de crédit de trésorerie de 500 000 euros auprès de la banque postale (Budget principal).

N°2014-07 : Réalisation d'un prêt de 1 000 000 euros contracté auprès de la banque postale pour le financement du programme d'investissement 2014 de la Ville de Noyon.

N°2014-08 : Achat de quatre véhicules d'occasion auprès de la société public location longue durée sise 22 rue des deux gares à Rueil Malmaison (92500)

N°2014-09 : Aménagement du pôle multimodal de la gare de Noyon – Avenant n°2 fixant le cout prévisionnel définitif de l'ouvrage et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre société AREA sise 1 rue des Fondateurs à Soissons (02200)

N°2014-10 : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « concert de l'orchestre de Picardie » entre la Ville de Noyon et l'Orchestre de Picardie sis 45 rue Pointin à Amiens (80000)

N°2014-11 : Convention de résidence d'artistes entre la Ville de Noyon et la Compagnie DRAGULINU sise 6 Rond-point du quai à l'Isle Adam (95290)

N°2014-12 : Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés de services de télécommunications - Procédure adaptée.

N°2014-13 : Souscription d'une convention de réservation de trésorerie de 1 000 000 euros (Budget Principal) auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie - Amiens (80000).

N°2014-14 : Programme classe de découverte 2014 - Répartition des charges.

N°2014-15 : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « L'autre » entre la Ville et la Société FANGULE ADF sise Visserij 109 Gent 9000 (Belgique) et l'échangeur sis route de Dormans - Fère en Tardenois (02130)

N° 5 - AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à la majorité (24 voix pour, 6 abstentions de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios* et 3 voix contre de *Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot*) :

Article unique : **ADOpte** le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour la période 2014 -2020 qui a été présenté en séance.

N°6-01 à 6-04 - ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE REPRESENTANTS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le Conseil municipal, entendu le rapport et les propositions de Monsieur le Maire, après avoir, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décidé à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret, procède à la désignation de membres du Conseil municipal et de représentants au sein des divers organismes suivants :

N°6-01 - Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de *Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot*), Monsieur le Maire étant président de droit,

Article 1^{er} : **DESIGNE** comme membres de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées les conseillers municipaux suivants :

- Monsieur Amin ALABOUCH
- Monsieur Dominique LEFEBVRE
- Madame Noëlla MARINI
- Monsieur Yves FURET
- Madame Sandrine DAUCHELLE

Article 2 : **DIT** que les représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées seront désignés par arrêté municipal.

N°6-02 - Commission communale des impôts directs :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour),
Monsieur le Maire étant président de droit de la Commission communale des impôts directs,

Article 1^{er} : **DESIGNE** comme membres de la Commission communale des impôts directs :

Titulaires : Carole Bonnard, Noëlla Marini, Dominique Lefèbvre, Jean-Michel Tabary, Xavier Robiche, Josée Rolland, Frédéric Praquin, Jean-Daniel Lévy, Liliane Galley, Sandrine Dauchelle, Patrick Cantenot, Laurent Guinot, Thomas Humbert, Jean-Bernard Hovette, Michel Overt, Jacques Imbault.

Suppléants : Djibril Fofana, Yves Furet, Patrick Durvicq, Brigitte Bedos, Nicole Quainon-Andry, Catherine Naour, Evelyne Martin, Hubert Fraignac, Isabelle De Souza, Gérard Deguise, Valérie Pachocinski, Isabelle Mareiro, Laurence Larédo-Cahour, Jean-Pierre Bridier, Christian Pontoppidan, Laurent Pellieu.

Article 2 : **PRECISE** que 8 commissaires ainsi que 8 suppléants seront nommés par l'administration fiscale.

N°6-03 - Divers organismes et structures intercommunales :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de *Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot*),

Article 1^{er} : **DIT** que sont nommés pour représenter la commune de Noyon dans les divers organismes et structures intercommunales ci-après :

Communauté de Communes du Pays Noyonnais – Commission locale d'évaluation et de transfert des charges (CLETC)

1 représentant : Jean-Daniel LEVY

Commission consultative des services publics locaux : 4 représentants d'associations locales d'usagers et de défense de l'environnement :

(à titre indicatif, lors de la séance du 14 avril 2014 il a été procédé à la nomination de conseillers municipaux pour siéger au sein de cette commission)

- M. André MEUNIER, président de l'association sportive du Judo Noyonnais et président du Conseil des sages.
- M. Jean-Michel JOUVALIER, président de l'épicerie sociale « Le relais ».
- Mme Delphine HATIF, présidente de l'association des commerçants de Noyon « AVENIR ».
- M. Jacques DOUVILLE DE FRANSSU, président du jumelage Noyon-Hexham.

Syndicat Mixte Ouvert « Oise très haut débit »

(à titre indicatif, lors de la séance du 14 avril 2014 il a été procédé à la nomination de deux membres titulaires)

2 suppléants : M. PRAQUIN, M. LEVY

N°6-04 – Nomination d'un membre du Conseil municipal au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de *Mr. Michel Guiniot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guiniot*),

Article 1^{er} : RAPPORTE la délibération n°11 en date du 14 avril 2014 en ce qui concerne la nomination de Madame Carole BONNARD pour représenter la Commune de Noyon au sein du CNAS.

Article 2 : DIT que les autres nominations de membres du Conseil municipal au sein de divers organismes et associations mentionnées dans la délibération précitée demeurent inchangées.

Article 3 : NOMME Monsieur Patrick DURVICQ pour représenter la Commune de Noyon au sein du CNAS

N°101-01 à 101-04 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 DE LA VILLE DE NOYON

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, adjoint au maire délégué à la stratégie financière, considérant que Monsieur Yves FURET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs 2013 de la Ville, considérant que Monsieur Patrick Deguise, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Yves FURET pour le vote des comptes administratifs 2013 de la Ville, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour - 9 abstentions de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mr. Michel Guiniot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guiniot*) :

N°101-01 - Compte administratif 2013 de la ville de Noyon :

APPROUVE le compte administratif 2013 de la ville de Noyon, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Crédits ouverts	19 662 154,96	19 662 154,96	-
Exécution du budget	18 204 085,21	19 774 148,14	1 570 062,93
Résultat 2012 reporté		400 000,00	400 000,00
Résultat 2013			1 970 062,93
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Crédits ouverts	15 002 264,54	15 002 264,54	
Exécution du budget	7 981 031,04	6 431 715,04	- 1 549 316,00
Résultat 2012 reporté	- 1 509 926,58		- 1 509 926,58
Résultat 2013			- 3 059 242,58
Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)			- 1 089 179,65
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Restes à réaliser	2 351 000,00	3 577 168,00	1 226 168,00

N°101-02 - Compte administratif 2013 budget annexe eau potable :

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe eau potable de la Ville de Noyon, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Résultats
Crédits ouverts	169 000,00	169 000,00	
Exécution du budget	56 150,59	61 828,60	5 678,01
Résultat 2012 reporté	-	108 945,75	108 945,75
Résultat 2013			114 623,76
Section d'Investissement			
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Crédits ouverts	376 194,00	376 194,00	
Exécution du budget	34 506,59	67 168,89	32 662,30
Résultat 2012 reporté		139 193,24	139 193,24
Résultat 2013			171 855,54
Résultat global de clôture (Exploitation + Investissement)			286 479,30
Section d'Investissement			
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Restes à réaliser	-	-	-

N°101-03 - Compte administratif budget annexe assainissement :

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe assainissement de la Ville de NOYON, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Résultats
Crédits ouverts	853 000,00	853 000,00	-
Exécution du budget	572 854,02	863 039,94	290 185,92
Résultat 2012 reporté			53 410,98
Résultat 2013			343 596,90
Section d'Investissement			
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Crédits ouverts	1 033 029,00	1 033 029,00	
Exécution du budget	639 146,20	746 484,51	107 338,31
Résultat 2012 reporté		56 536,55	56 536,55
Résultat 2013			163 874,86
Résultat global de clôture (Exploitation + Investissement)			507 471,76
Section d'Investissement			
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Restes à réaliser	26 500,00	-	26 500,00

N°101-04 - Compte administratif budget annexe foncier Croix Saint-Claude:

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe foncier croix Saint Claude de la Ville de Noyon, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Crédits ouverts	22 966,00	22 966,00	
Exécution du budget	10 998,09	20 000,00	9 001,91
Résultat 2012 reporté	-		2 966,61
Résultat 2013			11 968,52
Section d'Investissement			
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Crédits ouverts	92 465,00	92 465,00	
Exécution du budget	25 651,10	-	25 651,10
Résultat 2012 reporté			92 465,13
Résultat 2013			66 814,03
Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)			78 782,55
Section d'Investissement			
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Restes à réaliser	-		-

N°102-01 à 102-04 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION - BUDGETS 2013 VILLE DE NOYON

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu les délibérations approuvant les budgets primitifs ainsi que les décisions modificatives relatives à l'exercice 2013, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour - 6 abstentions de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios*) :

- **DECLARE** que les comptes de gestion pour l'exercice 2013 (*Budget ville budgets annexes assainissement, eau potable et Croix Saint Claude*) dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Statuant sur les opérations de l'exercice 2013 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013) **ADMET** les résultats définitifs des comptes de gestion (*Budget ville budgets annexes assainissement, eau potable et Croix Saint Claude*) dudit exercice égaux à ceux des comptes administratifs (*Budget ville budgets annexes assainissement, eau potable et Croix Saint Claude*) du Maire.
- **ADOpte** les comptes de gestion (*Budget ville budgets annexes assainissement, eau potable et Croix Saint Claude*) de Monsieur le trésorier du centre des finances publiques pour l'exercice 2013.

N°103-01 à 103-04 - AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGETS DE LA VILLE 2013

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu les Comptes Administratifs 2013 de la Ville, vu les Comptes de gestion 2013 établis par le comptable public, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour - 9 abstentions de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot*) :

N°103-01 - Budget ville 2013 :

AFFECTE 1 970 062,93 €, au financement de la section d'investissement par imputation au compte 1068.

N°103-02 - Budget annexe assainissement 2013 :

AFFECTE 343 596,90 € au financement de la section d'exploitation par imputation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

N°103-03 - Budget annexe eau potable 2013 :

AFFECTE 114 623,76 € au financement de la section d'exploitation par imputation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

N°103-04 – Budget annexe Croix Saint Claude 2013

AFFECTE 11 968,52 € au financement de la section de fonctionnement par imputation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

N°104 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ANNEE 2014

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur Levy, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et la majorité (24 voix pour - 9 voix contre *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot*) :

Article 1 : **ADOpte** le budget supplémentaire du budget principal, année 2014, complété des crédits dont le détail a été présenté en séance.

Article 2 : **ADOpte** le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, année 2014, complété des crédits dont le détail a été présenté en séance.

Article 3 : **ADOpte** le budget supplémentaire du budget annexe eau potable, année 2014, complété des crédits dont le détail a été présenté en séance.

Article 4 : **ADOpte** le budget supplémentaire du budget annexe Foncier Croix Saint Claude, année 2014, complété des crédits dont le détail a été présenté en séance.

N°105 - ANNULATION D'UN TITRE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2011 relative au recouvrement des frais liés aux mises en fourrières, considérant la contestation motivée de Madame Annie LALANNE KESTEMAN, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré, et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **ANNULE** le titre n° 289 du 3 mars 2014, d'un montant de 113 € émis à l'encontre de Madame Annie LALANNE KESTEMAN.

N°106 - REVISION DE LA DOTATION D'ATTRIBUTION DE LA COMMUNE DE PONT L'EVEQUE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu la délibération du 11 avril 2013 du Conseil Communautaire portant sur l'extension de la compétence Tourisme et le rapport de la CLECT sur l'évaluation des transferts de charges, vu la délibération du 12 mars 2014 du Conseil Communautaire, relative à la révision de la dotation d'attribution de la commune de Pont-L'Evêque, considérant la lettre du Maire de Pont l'Evêque attirant l'attention de la Communauté de Communes sur les difficultés rencontrées par sa commune suite au démontage d'une partie des bâtiments de l'entreprise ABEX-FEDERAL MOGUL, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **ARRETE** à 19 113 € le montant annuel de la compensation reversée par la Ville de Pont l'Evêque à la Communauté de communes du Pays Noyonnais, sur la base des informations financières de l'année 2011.

N°107 - GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT CONTRACTE PAR LA MAISON DU CIL

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (*30 voix pour - 3 abstentions de Mr. Michel Guiniot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guiniot*) :

Article 1^{er} : **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 210 973 € souscrit par la Maison du CIL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PHARE est destiné à financer une extension d'un local et une modification du SAS de l'entrée principale de la MAPAD, située Avenue Alsace Lorraine à Noyon.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Bénéficiaire :	La Maison du CIL
Montant du prêt PHARE :	210 973 euros
Durée :	25 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A + 0,6 PDB

La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est suivie d'une période d'amortissement de 25 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Maison du Cil, SA D'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 2 : **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N°108 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME DU PAYS DES SOURCES ET VALLEES POUR L'ANNÉE 2014

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **ACCORDE** une subvention de 15 200 € à l'Office de tourisme intercommunal de tourisme du Pays Sources et Vallées.

N°109-01 à 109-05 - RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « RIGIDA » - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable des Commissions I (*Finances, administration et ressources humaines*) et II (*Travaux, Développement durable, Urbanisme, Foncier et Mobilité*), après en avoir délibéré et à la majorité (24 voix pour - 6 voix contre de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios et 3 abstentions de Mr. Michel Guiniot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guiniot*) :

APPROUVE les plans de financement prévisionnel ci-après.

N°109-01 : Demande de subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des études subventionnables		133 600 €	160 320 €
ADEME (50% de 73 600 € HT)		36 800 €	/
Financement de la Ville (solde)		96 800 €	/

N°109-02 : Demande de subvention auprès de la CCPN

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des études subventionnables		133 600 €	160 320 €
CCPN	10 %	13 360 €	/
Financement de la Ville (solde)	90 %	120 240 €	/

N°109-03 : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des études subventionnables		133 600 €	160 320 €
Conseil Général de l'Oise – 50 % (dépense plafonnée à 30 000 € HT)		15 000 €	/
Financement de la Ville (solde)		118 600 €	/

N°109-04 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des études subventionnables		133 600 €	160 320 €
Conseil Régional de Picardie	10 %	13 360 €	/
Financement de la Ville	90 %	120 240 €	/

N°109-05 : Demande de subvention auprès de l'Etablissement Public Foncier de l'Oise (EPFLO)

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des études subventionnables		133 600 €	160 320 €
EPFLO (30% de 100 000 € HT)		30 000 €	/
Financement de la Ville (solde)		103 600 €	/

- **SOLLICITE** auprès des organismes financiers une subvention au taux le plus élevé possible.

N°110-01 à 110-03 - RECONSTRUCTION DES GROUPES SCOLAIRES SAINT EXUPERY ET WEISSENBURGER – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable des Commissions I (*Finances, administration et ressources humaines*) et II (*Travaux, Développement durable, Urbanisme, Foncier et Mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour et 9 abstentions de Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mr. Michel Guiniot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guiniot) :

- **ADOpte** le programme 2014 relatif aux travaux de reconstruction des deux groupes scolaires Saint Exupéry et Weissenburger à Noyon.
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

N°110-01 : Demande de subvention auprès du Conseil général de l'Oise

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des travaux subventionnables		15 000 000 €	18 000 000 €
Conseil Général de l'Oise	32 %	3 083 000 €	/
Financement Partenaire Privé	50 %	7 500 000 €	
Reste à financer		4 417 000 €	/

N°110-02 : Demande de subvention auprès du Conseil régional de Picardie

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des travaux subventionnables		15 000 000 €	18 000 000 €
Conseil Régional de Picardie (27% de 3 639 593 €)		982 000 €	
Financement Partenaire Privé	50 %	7 500 000 €	
Reste à financer		6 518 000 €	/

N°110-03 : Demande de subvention auprès de la CAF Oise

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des travaux subventionnables		15 000 000 €	18 000 000 €
C.A.F. Oise (5% de 3 639 593 €)	5%	182 000 €	
Financement Partenaire Privé	50 %	7 500 000 €	
Reste à financer		7 318 000 €	/

- **SOLLICITE** les subventions au taux maximal auprès des organismes mentionnés dans les plans de financement.

N°111 - FINANCES : INDEMNITES DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – TAUX DE REVALORISATION 2014

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant la demande du Préfet de l'Oise invitant le conseil municipal à émettre un avis sur le taux de progression de 1,3 % de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à retenir pour 2014, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **DECIDE** de retenir un taux de progression de + 1,30 % au titre de l'année 2014.

N°112 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2013

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur Levy, vu l'information communiquée en Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*) et en Commission II (*Travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour et 9 abstentions de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot*) :

Article unique : **PREND ACTE** du bilan annuel 2013 des acquisitions et des cessions immobilières de la Ville de Noyon qui a été présenté en séance.

N°113 - POINT INFORMATION JEUNESSE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LABELLISATION PIJ – ANNEES 2014/2015/2016

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et à la jeunesse, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (*30 voix pour et 3 abstentions de Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot*) :

Article unique : **APPROUVE** la convention fixant les prérogatives de la Communes pour la mise en œuvre du dispositif Point Information Jeunesse, pour trois années, à compter de 2014 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

N° 114 - PROGRAMMATION CULTURELLE DU PAYS NOYONNAIS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS - ANNEE 2014

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON-ANDRY, Adjointe au Maire, déléguée à la culture et au patrimoine, considérant que la ville de Noyon a souhaité poursuivre en 2014 son partenariat technique avec la Communauté de communes du Pays noyonnais en vue de mettre en œuvre la programmation culturelle sur le Pays noyonnais, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (*30 voix pour et 3 abstentions de Mr. Michel Guinot, Mme Isabelle Mareiro et Mr. Laurent Guinot*) :

Article 1 : **APPROUVE** la convention de mise à disposition de service entre la Ville de Noyon et la communauté de communes du Pays Noyonnais pour la mise en œuvre d'une programmation culturelle intercommunale **et AUTORISE** Madame BONNARD, Première Adjointe au Maire à la signer.

Article 2 : **PRECISE** que le montant du remboursement versé par la Communauté de communes du Pays Noyonnais serait réajusté, dans la limite de 30% du budget de la programmation culturelle dans la mesure où son coût et/ou son contenu évolueraient.

N°115 - RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur DURVICQ, Adjoint au Maire, délégué aux ressources humaines et aux liaisons entre la Ville et le Communauté de Communes du Pays Noyonnais, considérant que le rapport d'activité 2012 a été présenté au Conseil communautaire le 28 novembre 2013 et qu'il est adressé à chaque maire des communes membres, après en avoir débattu :

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais qui a été présenté en séance.

N°201 - CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 3 RUE DU PORTAIL SAINT-EUTROPE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement, à l'urbanisme et à la modernisation des infrastructures, considérant que la Ville de Noyon souhaite pérenniser l'activité commerciale en centre-ville, vu l'avis favorable des membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré, et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article 1 : **APPROUVE** la cession par la Ville au profit de Monsieur et Madame Alain CAUVEZ de l'immeuble cadastré section AM n° 248, situé 3 rue du portail Saint-Eutrope, au prix de 80.000 €.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document découlant de cette cession.

N°202 - CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 57 RUE DE PARIS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, vu l'avis favorable à la majorité des membres des commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à la majorité (27 voix pour - 6 voix contre de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios*) :

Article 1 : **APPROUVE** la cession par la Ville au profit de Monsieur DOURRHAM Youssef de l'immeuble situé 57 rue de Paris, cadastré section AL n° 631 pour partie, au prix de 40.000 €.

Article 2 : **DIT** que le bien susmentionné sera à usage de cabinet médical.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document découlant de cette cession.

N°203 - ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE (CAUE)

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, vu l'avis favorable des membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- **Signer** le bulletin d'adhésion au C.A.U.E. de l'Oise.
- **Verser** au CAUE la cotisation annuelle, qui s'élève pour l'année 2014 à 1 500 €.

N°204 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR EN PICARDIE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, vu les statuts de l'Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Picardie (A.T.M.O), considérant que l'ATMO réalisera une campagne de mesures sur le territoire de la commune, vu l'avis favorable des membres de la Commission II (*Travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **APPROUVE** la convention entre la Ville et l'ATMO Picardie pour la surveillance de la qualité de l'air en Picardie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

N°601 - SECURITE-PREVENTION - CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT ET CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION URBAINE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, Adjoint au Maire, délégué à la sécurité et à la mobilité, vu l'avis favorable des membres de la Commission VI (*Sécurité et Prévention*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention de coopération entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat qui a été présenté en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Article 2 : **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Noyon et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine qui a été présenté en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

AFFAIRES DIVERSES

MOTION CONTRE UNE MESURE DE FERMETURE DE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE J & H WEISSENBURGER POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

« Madame Evelyne MARTIN, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation et à la Jeunesse, informe l'assemblée que par courrier reçu le 22 avril 2014, Madame l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale de l'Oise, nous informe du retrait d'un emploi d'enseignant à l'école élémentaire Weissenburger et par conséquent la fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire 2014 dans les écoles de Noyon.

L'école Weissenburger possède actuellement 9 classes de 218 élèves plus une classe d'intégration scolaire (CLIS) de 12 élèves. Au regard des effectifs, cette fermeture portera le nombre de classes à 8 plus une CLIS soit une moyenne de 24 à 28 élèves par classe.

Considérant que l'éducation est une priorité pour les élus municipaux,

Considérant que le projet de construction de deux nouveaux groupes scolaires dont la reconstruction de l'école Weissenburger est en cours,

Considérant que cette fermeture sera de nature à surcharger les classes et par conséquent compromettre la qualité d'accueil des enfants,

Considérant qu'un projet immobilier de 100 logements verra le jour en 2016/2017 et aura une incidence, avec l'arrivée de jeunes ménages, sur les effectifs scolaires,

Considérant que la suppression d'une classe aura des répercussions sur la décharge de la direction et impactera, par conséquent, l'organisation de l'école

Aussi, au vu de ces éléments et afin de ne pas compromettre le projet éducatif des établissements,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (33 voix pour)

*Article 1^{er} : **CONTESTE** cette décision.*

*Article 2 : **S'ASSOCIE** au mouvement des parents d'élèves soutenus par les 2 fédérations de parents d'élèves (FCPE-PEEP) pour demander à Madame l'inspectrice d'Académie d'abandonner cette mesure de fermeture, qui est contraire aux objectifs de développement de notre commune »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,
Vice-président du Conseil général de l'Oise
Patrick DEGUISE